

**LA CHRONIQUE DE FRANÇOIS D'ORCIVAL****SARKOZY ET THATCHER FACE À L'ÉPREUVE**

**T**oute tentative pour gêner ou intimider ceux qui veulent aller travailler est une violation du droit pénal. La police a le devoir de prévenir toute tentative d'obstruction ou d'intimidation... » Cette déclaration, un ministre de Margaret Thatcher la prononce le 14 mars 1984 devant les Communes \*. Elle va affronter le très puissant syndicat des mineurs pendant cinquante et une semaines et elle en viendra à bout. Il y a là un rappel bien intéressant au moment où certains syndicats français cherchent l'épreuve de force avec Nicolas Sarkozy. Les cheminots seront-ils pour lui, toutes proportions gardées, ce que furent les mineurs pour Margaret Thatcher ? Elle avait été élue le 3 mai 1979 sur un programme de réforme de la Grande-Bretagne que l'on qualifiait alors de pays « en voie de sous-développement ». Elle estimait que cela passait par une révolution des relations sociales et le déblocage des verrous syndicaux.

Nicolas Sarkozy a été élu il y a six mois. Ce n'est pas en six mois que l'on peut réformer un « modèle français » pétrifié depuis vingt-cinq ans. Il en fallut bien plus à la Dame de fer pour extraire son pays du déclin. Le temps est une dimension trop souvent oubliée dans le jugement porté sur l'action politique d'un gouvernement. Ce n'est qu'en 1980, un an après son élection, que Margaret Thatcher fait voter une première loi mettant fin au monopole syndical de l'embauche ; elle attend deux ans de plus, 1982, pour limiter le droit de grève et rendre illégales les « grèves de solidarité ». Il lui faut deux années encore pour abroger, en 1984, l'impunité légale dont jouissent les syndicats pour leurs actions et leur financement. Quand la confrontation finale s'engage avec Arthur Scargill et ses mineurs,

en mars 1984, elle est aux affaires depuis cinq ans ! Et sa cote de popularité a atteint des sommets : au mois d'août 1981, 75 % d'opinions négatives... Mais elle ne lâche jamais rien : « *Il n'y a pas de politique de rechange possible !* », réplique-t-elle à ses détracteurs.



**CE N'EST PAS EN 6 MOIS QUE L'ON PEUT RÉFORMER UN MODÈLE FRANÇAIS PÉTRIFIÉ DEPUIS 25 ANS**

Or, les mineurs n'avaient cessé de gagner en puissance de frappe politique depuis qu'ils avaient emporté une première épreuve de force avec les conservateurs, dix ans plus tôt, en cinq semaines. Le quadruplement des prix du pétrole, avec les baisses de pouvoir d'achat qu'il avait entraînées, leur avait fourni l'argument qui leur manquait. Les conservateurs avaient capitulé, les travailleurs étaient revenus au pouvoir, avant le grand retournement de 1979.

Outre son intransigeance, Margaret Thatcher avait pour elle trois caractéristiques : la vision, la préparation minutieuse du terrain, l'habileté tactique. On a vu, dans son face-à-face avec les cheminots à Saint-Denis, que Nicolas Sarkozy n'avait pas peur. On connaît sa vision. Il a aussi pour lui le soutien de la Constitution, dont le préambule dit : « *Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.* » A lui de le mettre en œuvre. La loi sur le service minimal en a marqué le début.

\* Très utile lecture : Margaret Thatcher face aux mineurs, de Pierre-François Gouiffès, éditions **Privat** 19 €.